

# REPUBLIQUE FRANCAISE

\*\*\*

Département du Nord

Arrondissement de Valenciennes

Canton de Denain

\*\*\*

## Commune de LOURCHES

\*\*\*

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois le onze avril à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOURCHES s'est réuni à la maison des Associations, lieu de ses séances ordinaires, sous la Présidence de Madame Dalila DUWEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

#### PRESENTS :

MME D. DUWEZ-GUESMIA, MAIRE

MR D. FABRE, MME L. DEHON-DE CARVALHO, MR M. VASSEUR, MME A. LEGRAND-MORIVAL, MME I. CATTIAUX,  
MR R. FOGAL – ADJOINT(E)S AU MAIRE

MME F. LECAT-HUMERY, MR J.R BIHET, MR D. GREGOR, MR M. DUHEM, MR T. WOUTERS, MME C. BIHYA-  
BENALLAL, MME V. VOILLOT,  
MME P. CARLIER-BODA, M. Y. SOULA, MME L. CAUCHETEUX-CAUDRELIER,

CONSEILLER(ERE)S MUNICIPAUX(LES)

#### Excusés avec pouvoir :

MR S. DUVIVIER POUVOIR A MR R. FOGAL

MME M. JANKOWSKI-FOGAL POUVOIR A MR D. FABRE

MME M. COULON-TERROUCHE POUVOIR A MME L. DEHON- DE CARVALHO

MR F. GUESMIA POUVOIR A MME V. VOILLOT

MR P. CARTIERRE POUVOIR A MME D. DUWEZ-GUESMIA

#### Excusés :

MME S. WOUTERS-LANDRAGIN, MME F. DRUMONT-MEHADJI

#### ABSENTS :

MME S. DELSART-DEGAND, MR A. TISON, MME Y. ABOULAAZA-MEHADJI

Secrétaire de séance : Mme V. VOILLOT

Date de convocation	Date d'affichage	Membres en exercice	Présents	Procurations	Votants
4 avril 2023	4 avril 2023	27	17	5	22

**N°2022/017**

**Objet : Impôts locaux – Fixation des taux 2023**

Rubrique : FINANCES LOCALES  
S/Rubrique : Décisions Budgétaires

Rapporteur : Michel VASSEUR

Madame le Maire présente à l'Assemblée délibérante les différents scénarii concernant l'évolution des taux des impôts directs locaux pour l'année 2023.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale

**Vu** la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances 2023

**Vu** l'exposé du Président,

**Vu** l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 avril 2023

Et après en avoir délibéré,

**DECIDE** de fixer les taux d'imposition de l'exercice 2023 comme suit :

	Taux en 2022	Taux en 2023	Bases 2023 Prévision	Produits
Taxe Foncière Propriétés Bâties	49.24	49.24	2 057 000	1 012 867 €
Taxe Foncière Propriétés non Bâties	68.91	68.91	25 200	17 365 €
Taxe Habitation – Résidences secondaires		20.26	70 108	14 204 €
				1 044 436 €

**RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 059-215903618-20230411-D17\_2023-DE

Adopté à unanimité

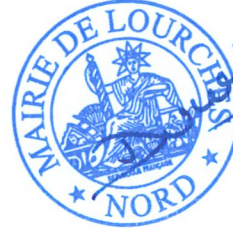
Vote

- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

Le Maire,



D. DUWEZ-GUESMIA

*Publiée le 12 avril 2023*

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 059-215903618-20230411-D17\_2023-DE

